

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARDECHE

**COMMUNE DE  
07590 ST ETIENNE DE LUGDARES  
SEANCE DU 19 octobre 2018**

Le 19 octobre à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal dûment convoqués le 15 octobre 2018 se sont retrouvés en salle de la mairie de Saint-Etienne de Lugdarès sous la présidence de Monsieur Marc CHAMPEL.

Etaient présents : Monsieur Marc Champel, Madame Françoise Benoit, Monsieur Jean Marie Bousseroles, Monsieur Jean Louis Chaze, Monsieur Henri Darbousset, Monsieur Cyril Mallet, Madame Valérie Rouveyrol, Monsieur Dominique Teyssier, Monsieur Jean Marie Vialle, Monsieur Jean Claude Villesseche.

Secrétaire de séance : Madame Françoise Benoit

Absents : Monsieur Mathieu Clavel (procuration à F Benoit)

**DELIBERATIONS**

**1) - objet : compétences de la Communauté de Communes Montagne d'Ardèche**

Monsieur le Maire indique que, suite au Conseil Communautaire du 27 septembre dernier, les Communes doivent se prononcer sur les compétences prises par la Communauté.

Il donne lecture des compétences qui ont été validées par les Elus Communautaires.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide**

Le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** la restitution aux communs membres des compétences :
  - o Sauvegarde et restauration du petit patrimoine communal d'intérêt communautaire : four, fontaine, croix, lavoirs, calvaires, moulins
  - o Création, aménagement et entretien de la voirie
  - o Création et entretien de circuits VTT

- Gestion et animation d'une bibliothèque communautaire et de ses antennes
  - Création et gestion des pistes de ski de fond, ski alpin et leurs équipements annexes ainsi que les activités de sports d'hiver type raquettes à neige, ski de fond, ski alpin
  - Mise en réseau et gestion du patrimoine naturel, culturel et bâti (la Tour de Borne et de Saint-Laurent les Bains, les ruines de l'Abbaye des Chambons, le Moulin de Masméjean, les Gorges de la Borne, le site naturel et industriel du Champ de Cham Longe, le Chapelas)
  - Les berges du Lac de la Palisse s'inscrivant dans une logique de développement territorial : le site du Lac de la Palisse
- **D'approuver** les nouveaux statuts de la Communauté de communes
- **de donner** pouvoir au Maire pour notifier au Président de la Communauté de communes la présente délibération, et, signer tous documents de nature à exécuter cette dernière.

2) - **objet : achat d'un terrain à Jean Claude Villesseche**

Monsieur le Maire indique qu'il a sollicité J.C Villesseche pour l'achat de deux parcelles au lieu dit « l'Arbre Pic » dans la continuité des terrains achetés à Mme Oger et à Pierre Marie Aujoulat.

Il a proposé de les acheter aux mêmes conditions que celui acheté à Mme Oger à savoir la somme globale et forfaitaire de 2335€.

Il donne lecture du projet de promesse synallagmatique d'achat/vente qui indique les différentes clauses essentielles à savoir, la désignation des terrains (surface, nature localisation), le prix et les conditions d'entrée en jouissance.

Monsieur Jean Claude villesseche se retire afin de laisser les autres membres du Conseil délibérer en toute indépendance.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide. :**

- **D'acquérir les deux parcelles de terrain sises au lieu dit « l'Arbre Pic » pour une surface totale de 2100m2 pour la somme de 2335€,**
- **de donner mandat au Maire pour signer la promesse de vente**
- **de désigner Dominique Teyssier, 1<sup>er</sup> adjoint pour signer l'acte administratif au nom de la Commune**
- **de donner mandat au Maire pour signer l'acte**

3) - **objet : Soumission foret de la Gazelle**

Monsieur le Maire demande à Monsieur JL Chaze de présenter le contexte de cette opération ainsi que le projet de délibération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide la soumission au régime forestier de la Foret communale de la Chaze selon le plan annexé.**

4) - **objet : Ecole primaire création d'un poste d'instituteur public à la rentrée 2019.**

Monsieur le maire demande à Monsieur Cyril Mallet de présenter le contexte scolaire pour l'année scolaire 2019/2020 tant en ce qui concerne les effectifs (de 28 à 32 élèves de 2019 à 2022) que l'avenir de l'école primaire privée et des perspectives de propositions en matière de recherches pédagogiques en liaison avec J Chavaudret et l'Institutrice du Public.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide**

- **Sollicite la création d'un poste d'instituteur public**

5) - **Projet de Signalisation d'Information Locale**

Monsieur le maire indique que depuis de nombreuses années il a été envisagé d'adopter une signalisation des commerces, services, sites, .... Répondant aux nouvelles normes règlementaires de l'Etat et du Département.

Il demande à Monsieur J.M Bousseroles de présenter les offres reçues de l'entreprise qui travaille pour le PNR.

Cependant, afin de pouvoir faire une consultation il propose qu'une étude préalable à l'implantation de toute signalétique soit confiée à un cabinet d'étude.

Il indique que ce travail pourrait être confié au cabinet Signa concept qui a réalisé l'étude de l'adressage, et qui, en outre, est indépendant des entreprises qui fournissent le matériel de signalisation.

**Le Conseil municipal décide :**

- **de confier au cabinet Signa Concept l'étude préalable à la mise en place d'une signalisation d'information locale.**
- **de donner mandat au Maire pour procéder à l'achat et à la pose de la dite signalisation.**

6) - **Etude des implantations de concessions dans les cimetières de Masméjean et St Etienne de Lugdares**

Monsieur le Maire indique que la Commune s'est dotée d'un logiciel de gestion des concessions dans les cimetières mais qu'il manque une géo-localisation précise des sépultures.

Cette opération permettrait :

- de localiser via un GPS chacune des sépultures
- de connaître le titulaire de la concession,
- de disposer d'un fichier permettant d'avoir, le maximum, d'informations concernant les personnes enterrées.

Il indique qu'il a lancé une consultation rapide et que le Cabinet Signa Concept a fait une offre satisfaisante dont le montant s'élève à 2400€ TTC pour 300 concessions (le coût unitaire par concession s'élève à 5€).

Monsieur le MAIRE indique qu'il a sollicité le concours de Monsieur Gérard BORD ancien employé de la Commune qui a accompagné les morts de notre Commune pendant plus de 30 ans.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide :**

- de lancer l'étude d'implantations des concessions\*
- de confier cette étude au Cabinet Signa Concept

**7) - Objet: DM 003 REGULARISATION BUDGET GENERAL -**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

**FONCTIONNEMENT : DEPENSES RECETTES**

617 Etudes et recherches 18000.00

6251 Voyages et déplacements -1000.00

6288 Autres services extérieurs -3000.00

6281 Concours divers (cotisations) -3000.00

6227 Frais d'actes et de contentieux -3000.00

6232 Fêtes et cérémonies -2500.00

6257 Réceptions -1500.00

6488 Autres charges -1000.00

6455 Cotisations pour assurance du personnel -3000.00

TOTAL : 0.00 0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

## **8) - Travaux LOCAL des jeunes**

Monsieur le Maire indique que ce projet dure depuis trop longtemps et qu'il y a lieu de l'accélérer en ayant comme perspective l'affectation, dans un avenir proche d'un local sous le Centre Polyvalent.

Il propose que les travaux de maçonnerie comme ceux d'électricité ou de menuiserie soient simplifiés afin qu'ils puissent être réalisés rapidement.

Il propose que les travaux puissent être contenus dans une fourchette de 20 à 25000€.

Il propose qu'un groupe étudie rapidement les grandes lignes des travaux à réaliser par corps de métiers et que les travaux fassent l'objet d'une consultation simplifiée et rapide.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide :**

**Mise en place d'un groupe de travail pour étudier les solutions du projet**

- **Cyril MALLET**
- **Françoise BENOIT**
- **Dominique TEYSSIER**

## **9) - Implantation d'un Docteur**

Monsieur le maire fait part des contacts avec des candidats à l'installation et souhaite avoir, pour négocier avec ces derniers, l'aval du Conseil afin de ne pas prendre le risque de proposer des conditions qui ne seraient pas validées mais sans alourdir la procédure en étant obligé de faire une consultation systématique.

Il propose de pouvoir être entouré d'une commission « ad hoc » de 2 à 3 personnes le soin d'étudier les différents avantages susceptibles d'être proposés en fonction des désirs des candidats. (Logement, salaire (et donc horaire de travail), conditions de mise à disposition du cabinet, véhicule de service, .....)

Contreparties exigées : consultations à domicile, permanence du WE, intégration au corps des Pompiers, .....

Cette commission pourra s'adjoindre en tant que de besoin des personnes extérieures comme le Directeur du Foyer de Vie, l'infirmière, le Kiné.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide :**

- **de créer une commission ad hoc.**
- **Elle sera composée de**
  - **Jean Louis CHAZE**
  - **Cyril MALLET**
  - **Françoise BENOIT**

et sera ouverte en tant que de besoin à des personnes extérieures.

- de donner mandat à la dite commission de proposer les conditions d'installations qui lui semblent correspondre à la situation dramatique que nos concitoyens vivent et qui ne pourra que s'aggraver. Avant validation définitive les conditions seront présentées au Conseil.

## 10) - les appels d'offre et validation

Monsieur le maire indique que plusieurs consultations ont été réalisées, que les offres ont été examinées et analysées et qu'il y a lieu de les valider.

### - Pour la Maison du Notaire :

Les entreprises retenues sont les suivantes :

OUVERTURE DES PLIS LOT 1 A 3 MAISON NOTAIRE			
	ESTIMATION HT	OFFRE HT	ENTREPRISE
LOT 1 CHARPENTE	53100	58345	BMS
LOT 2 FACADES	23861	19828	COSTA
LOT 3	56000	69661	TEYSSIER
TOTAL	<b>132961</b>	<b>147834</b>	
soit en TTC	<b>159553,2</b>	<b>177400,8</b>	

Il indique qu'au BP 2018 nous avons prévu un montant TTC de 192 000€, dès lors l'opération est financée.

### - Pour la rénovation de l'ancienne gendarmerie : les entreprises retenues sont les suivantes :

	ESTIMATIF HT	OFFRE HT	ENTREPRISE
PLATRERIE PEINTURE	41876		Lozere peinture
MENUISERIES EXTERIEURES	35695		Mourgue Michel
MENUISERIES INTERIEURES	12468		Mourgue Michel
ELECTRICITE	9735		Sud Elec
PLOMBERIE	7865		Testud
	<b>107639</b>		
soit en TTC	<b>129166,8</b>	0	0

Au BP patrimoine immobilier nous n'avons inscrit que 36 000€ TTC mais comme les travaux de la traverse seront très certainement repoussés en 2019, les 93 000€ manquant seront financés sur cette ligne.

- **Travaux de la traverse 2ème tranche :**

Les entreprises retenues sont les suivantes :

OUVERTURE DES PLIS TRAVERSE			
	ESTIMATION HT	OFFRE HT	ENTREPRISE
LOT 1 voirie		222492,00	EUROVIA
LOT 2 terrassement maçonnerie		81 395,00	TEYSSIER
TOTAL		<b>303887</b>	
soit en TTC		<b>364664,4</b>	

Au budget général primitif nous avons prévu 160 000€ en dépense et 75 000€ en recette. Nous devrions budgéter (364000-160000= 204 000) 204 000€ en dépense et  $(303887-(35\ 000+87\ 000 +75\ 000) = 106887)$  et 106887 en recette

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valide le choix des entreprises telles que présentées ci-dessus.**

**11) - Servitude maison Veyrier**

Monsieur le Maire indique qu'il a été saisi par l'étude notariale LANDRY-VIDAL, 21 rue de la Clède, 30110 La Grand-Combe qui sollicite la création d'une servitude de passage sur la parcelle communale AE au profit des parcelles cadastrées AE 94 et AE 95 appartenant à Mr et Mme VEYRIER, propriétaires.

Il indique que la Commune n'avait jamais été sollicitée et que la servitude était de droit dans la mesure où lesdites parcelles étaient enclavées par rapport au CD N°19.

Monsieur le Maire propose qu'une servitude de passage (sans stationnement) soit accordé dans la partie délimitée sur le plan ci-joint.

Il propose qu'afin d'éviter un déplacement coûteux et sans intérêt, procuration soit donnée au Clerc de Notaire de l'Etude.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide :**

- **Accepte la décision**
- **Donne procuration au clerc de Notaire de l'étude LANDRY-VIDAL**

QUESTIONS DIVERSES

1) - **points sur les travaux en cours :**

Travaux captages Brancon, Bois et lasses :

Travaux garage ENERCON

Travaux captage Champ Teyssier

Travaux Station service

2) - **Point sur acquisitions en cours :**

Plusieurs actes sont en cours de formalisation

- Soit en la forme administrative
  - o chez Mme RICHARD
    - vente Asari
    - vente Indivision Michel Pierre
    - vente indivision Villesseche
  - o par la Commune
    -
- soit chez le Notaire
  - o achat garage Vincent

3) – **Problème du remplacement du personnel** (congés annuel, congés de maternité et congés de maladie)

4) **point sur la boulangerie (voir tableau joint)**

5) **demande des Aînés ruraux :** souhaitent disposer d'un lieu pour entreposer, notamment leurs lots avant les concours de belote et loto. Est-il possible de leur attribuer, par exemple le local que les jeunes utilisaient dans la salle polyvalente ?

## ANALYSE DU FONCTIONNEMENT DE LA BOULANGERIE

CHARGES DE JANVIER A FIN SEPTEMBRE			CHIFFRE D'AFFAIRE DE JANVIER A SEPTEMBRE		
ELECTRICITE	4262,03			CLIENTS DETAIL	CLIENTS PRO
ARTIMAT	9369,23		JANVIER	3505,65	1806,28
RIEUBON	11249,59		FÉVRIER	3961,3	2561,15
TELEPHONE	991,81	hypothèse de 300€ sur 9 mois	MARS	4228,45	1980,31
SALAIRES CHARGES CHRISTOPHE	30331,6		AVRIL	4407,45	1567,91
SALAIRES CHARGES FILLE	2875,15		MAI	5311,85	1837,95
frais de Régie (secrétaires)	2700	achat Cheylan sur 5 ans	JUIN	4074,25	1960,29
déplacements régie	123,92	chambre de pousse sur 5 ans	JUILLET	7862,2	1955,92
amortissement ANNUEL matériel	5050	trancheuse sur 8 ans	AOÛT	10472,65	2909,82
	<b>66953,33</b>		SEPTEMBRE	6153,1	2090,57
				<b>49976,90</b>	<b>18670,20</b>
				<b>68647,10</b>	

### RESULTATS SUR 9 MOIS DE FONCTIONNEMENT

RECETTES REELLEMENT ENCAISSEES	<b>68647,10</b>
CHARGES DECAISSEES PLUS AMORT	<b>66953,33</b>
<b>SOLDE POSITIF</b>	<b>1693,77</b>

**non compris ce que la Mairie a pris sans payer : galettes des rois, plaques de pizza ou flamenkcuhe, viennoiseries, ... Soit un total qui peut être évalué à plus de 1000€**